

Ordonnance

D'organicaux, D're monnoyeur
aux gardes de la monnoie de
Rouen.

Bouill la crue du mare D'or

du 8. avril 1391.

Vous vous mandons que l'an
d'lay ces lettres voies pour faire
tautor oures et monnoies tout le
billon d'or est d'argen qui sera en
la dite monnoie lejous que vous
receurez ces presents ou quel billon
d'or est d'argen qui sera en la dite
monnoie lejous que vous receurez
ces presents ou quel billon s'adre
vai aux changeurs et marchands

et pris quelconque accoutumé
de leuđoume, et ce fait éluer
toutes les boüetter d'or et d'argent de
la dite monnaie et pour le re-
muer tanton par tonton et certain
menages estoit faites c'auoir aux
dicts changeurs et marchandres
s'requerant la dite monnaie
qui le aurom eeehaem mardors
en quibz a portez en celle
monnaie depuis l'acception de
ces lettres dix sols au moins et
creue outre le preud 66^t. 10^s. ff.
quel'on endoume apres un dix
au rom pour une b'or 67^t.
Touuoir

IItem eeehaem une b'argent
aloyé a cinq denier douze grain
et lez argen lezoy 5^d. touuoir
12 grain lezoy argen lezoy
5^d. Touuoir de creue outre le

prix de 6^o. Tounoir le mache que
 l'on endoime ap rescu, ainsi au rom
 pour mache d'argen allié a la ditte
 Loy 6^o. 5^o. Tounoir Item pour
 mache d'argen a 2^e, 12 grammes et
 Loy comme aund ciue 16 grammes
 pour faire doubler tounoir
 petit tounoir tounoir 5^o. Tounoir
 de cruce oultre le pris de 5^o. 14^o
 ainsi au rom 5^o. 18^o. Tounoir lequel
 pris faites paires aux ditz hangement
 et macheander par recte des lettres
 de cinqies du Seigneur que nous auons
 relenes de ceur nous sans paires
 plus grande pris en mache d'argen
 a quel que loy que ce soit nonobstant
 autres lettres que vous dier ceuours
 preedeours ce presenter ces tailles
 nouvelles Boettres de mache
 liens de cleuwaneer empachement
 ce pource haune Boettre son liens
 a pair et aussi tailles claire bone

Diligencéee de faire faire register
cestou le billon d'or et d'argent qui
seva l'ivé en la dite monnoie
Depuis que vous aurez publié
cette crece pour nous en eeuiffier
quam mestier seva et si nous certifie
combien ce billon il seva renne
en la dite monnoie pour cause
ee eette crece et quel journoyer
aurez receu ce presentes auellons
et la dite monnoie et autre
faillir Sainte Beaux veineur
Bien tailler conde bon reueur
ce tres bon monnoies autant que
vous lez paiez a la d'limanee
Si gaudez qu'en ce n'a deffau
escriu apain le 8.° avril 1391.
apres Pasques.